

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 15 MARS 2023, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.**

**Sont présents à cette réunion : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma.**

**Sont absents à la rencontre : M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.**

**Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.**

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h 30.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-03-2954

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Lieux d'enfouissement technique (LET)
  - 4.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Modification de l'usine de traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station
5. Centres de compostage
  - 5.1 Octroi de contrat – Fourniture d'un tamiseur pour les centres de traitement des matières organiques
6. Centres de transfert
  - 6.1 Octroi de contrat – Réparation de la presse au centre de transfert d'Alma
7. Centre de tri
  - 7.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Agrandissement du bâtiment – Modernisation du centre de tri de Roberval
  - 7.2 Octroi de contrat – Fourniture et mise en service d'un nouveau centre de tri et intégration de trois trieurs optiques existants pour le centre de tri de Roberval
8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :**

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

#### 4. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-03-2955

##### 4.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire effectuer des modifications à l'usine de traitement des eaux usées du LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'afin de réaliser ce projet, la Régie souhaite s'adjoindre les services de ressources compétentes;

ATTENDU QUE le mandat consiste en un service d'accompagnement en ingénierie;

ATTENDU QUE ce service comprend :

- La coordination avec la RMR;
- La conception entourant les modifications et les travaux correctifs;
- L'assistance pour les demandes de soumission;
- La coordination avec les entrepreneurs.

ATTENDU QUE la Régie a invité une firme spécialisée, soit Tétra Tech inc.;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Tétra Tech inc.	35 000,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la modification de l'usine de traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station à la firme Tétra Tech inc. pour un montant de 35 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

#### 5. CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-03-2956

##### 5.1 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN TAMISEUR POUR LES CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un tamiseur pour les centres de traitement des matières organiques;

ATTENDU QUE cet équipement sera transportable et utilisé autant au centre de compostage d'Hébertville-Station qu'à celui de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE deux options étaient demandées, soit le tamiseur seul ou le tamiseur équipé d'un système d'aspiration permettant de retirer les particules de films plastiques;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)	
	Option A : Tamiseur	Option B : Tamiseur avec aspirateur
Les Équipements Ault ltée	406 781,55 \$	498 761,55 \$
Aggregate Equipment Atlantic Ltd.	383 729,06 \$	412 472,81 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Aggregate Equipment Atlantic Ltd;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un tamiseur pour les centres de traitement des matières organiques à Aggregate Equipment Atlantic Ltd. pour un montant de 412 472,81 \$ pour l'option B et incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

## 6. CENTRES DE TRANSFERT

Résolution 2023-03-2957

### 6.1 OCTROI DE MANDAT – RÉPARATION DE LA PRESSE AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE la presse du centre de transfert d'Alma est en arrêt depuis le 16 février dernier;

ATTENDU QUE cet équipement est important, car il permet de presser sans passer sur une ligne de triage des cartons, des papiers et des plastiques;

ATTENDU QU'il y a un bris du cylindre et que celui-ci doit être désinstallé et réusiné par une entreprise spécialisée, soit Service Industriel Action inc.;

Description	Prix (incluant les taxes)
Main-d'œuvre	7 000,00 \$
Reconstruction du cylindre	4 410,00 \$
Huiles (1 500 l)	7 200,00 \$
<b>Total</b>	<b>18 610,00 \$</b>

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la réparation de la presse au centre de transfert d'Alma à Service Industriel Action inc. pour un montant de 18 610,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

## 7. CENTRE DE TRI

Résolution 2023-03-2958

### 7.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL – MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'agrandissement du bâtiment d'accueil du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE le mandat consiste à réaliser l'ingénierie et le suivi de construction pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les principales activités pour ce mandat sont les suivantes :

- Rencontre et ouverture de dossier;
- Gestion de projet et contrôle de qualité;
- Réunions de chantier;
- Relevés et mise en plan des relevés;
- Recherche de documents d'information;
- Conception;
- Estimation formelle.

ATTENDU QUE la Régie a demandé à une firme spécialisée, soit WSP Canada inc. de soumettre un prix;

Entreprise	Coût (excluant les taxes)
WSP Canada inc.	77 751,50 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour l'agrandissement du bâtiment d'accueil dans le cadre de la modernisation du centre de tri de Roberval à WSP Canada inc. pour un montant de 89 394,79 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même la réserve dédiée au projet de modernisation du centre de tri.

Résolution 2023-03-2959

### 7.2 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI ET INTÉGRATION DE TROIS TRIEURS OPTIQUES EXISTANTS POUR LE CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition et procéder à la mise en service d'un nouveau centre de tri en intégrant trois trieurs optiques existants pour le centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et que trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise
Sherbrooke O.E.M.
Sparta Manufacturing
Van Dyk Recycling Solutions

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la mise en service d'un nouveau centre de tri et intégration de trois trieurs optiques existants pour le centre de tri de Roberval à Sherbrooke O.E.M., soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note lors de l'évaluation selon les critères de sélection, et ce, pour un montant de 7 641 464,23 \$ incluant les taxes applicables, conditionnellement au maintien du prix déposé le 3 novembre 2022. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le règlement d'emprunt numéro 039-2021.

Résolution 2023-03-2960

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Louis Ouellet, la séance est levée à 10 h 47.

Luc Simard, président

RMR  
Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean  
Guy Ouellet, directeur général